



DEC110353INSIS

*Décision portant nomination de Madame QUEINNEC Isabelle en qualité de chargée de mission.*

### LE PRÉSIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

### DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>** – Madame QUEINNEC Isabelle - Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe au CNRS - est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 7 en charge des activités scientifiques relatives à l'automatique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame QUEINNEC Isabelle demeure affectée au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) - UPR8001 - Toulouse.

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, Madame QUEINNEC Isabelle percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs